

Consultations du FMC Programmes de contenu en MNI 2026-2027

Le 16 octobre 2025



CANADA
MEDIA FUND

FONDS DES MÉDIAS
DU CANADA

ORDRE DU JOUR

- **Mot de bienvenue**
- **Reconnaissance territoriale**
- **Contexte actuel**
- **Modification des programmes destinés aux MNI**
- **Récapitulatif**

CONTEXTE ACTUEL

CONTEXTE ACTUEL | RÉALITÉ DU FMC

- **Priorités concurrentes**

- Équilibre entre la stabilité des éléments traditionnels de l'industrie audiovisuelle canadienne et le rôle de catalyseur de l'innovation et de la modernisation.
- Équilibre entre les deux mandats du FMC, à savoir le soutien industriel et le soutien culturel.

- **Ce que nous essayons de résoudre**

- Augmentation du nombre de Requérants au FMC et demande excédentaire aux programmes du FMC.
- Augmentation des coûts de production.
- Baisse des revenus du FMC.



CONTEXTE ACTUEL | REVENUS DU FMC

- **Revenus de sources privées**

- Les revenus provenant des services de télévision par câble et par satellite continuent de décliner.
 - Il est projeté qu'ils ne représenteront que 35 % du budget du FMC en 2025-2026.
- Les contributions des services de diffusion en continu en ligne sont incertaines (points d'interrogation sur des aspects réglementaires, juridiques et politiques).

- **Revenus de sources publiques**

- Le financement du gouvernement du Canada destiné aux groupes méritant l'équité prend fin cette année.
- Patrimoine canadien n'a toujours pas confirmé de nouveaux engagements.

CONTEXTE ACTUEL | RÉALITÉ DU FMC

- Le FMC doit faire écho aux objectifs de politique publique tout en servant l'industrie.
- Il doit continuer de soutenir une diversité de créateur·trices, malgré la baisse du financement.
- À l'heure actuelle, le financement destiné aux MNI est protégé — seuil minimal de 40 millions de dollars par année.

CONTEXTE ACTUEL | DEMANDES DU FMC : ADMINISTRATION

- **Demande** : Il ne s'agit pas seulement de la somme des fonds à *distribuer...* il s'agit aussi des *coûts d'évaluation*.
 - En 2022-2023, 1750 demandes ont été traitées.
 - En 2023-2024, 2100 demandes ont été traitées.
 - En 2024-2025, 2250 demandes ont été traitées.
- **Les frais d'administration du FMC** sont plafonnés à 6 % de ses revenus.
- Comme les revenus sont en déclin, ce plafond de 6 % ne suffira plus, ET
 - nous ne serons pas en mesure d'évaluer les dossiers de la même façon;
 - nous ne serons pas en mesure de faire efficacement le tri des demandes.

CONTEXTE ACTUEL | DEMANDES DU FMC : FINANCEMENT

- Demande excédentaire: la demande continue de dépasser l'offre.
- **CYCLE DE FINANCEMENT DE L'AUTOMNE**
 - *Conceptualisation* : Les fonds ont été entièrement engagés en 1 journée | distribution au prorata à 53 %.
 - *Prototypage* : 169 demandes reçues | il n'est possible que d'en financer 40.
 - *Innovation et projets commerciaux* : 97 demandes reçues | il n'est possible que d'en financer 15.

CONTEXTE ACTUEL | ÉLÉMENTS CONSIDÉRÉS

- Modernisation de la conception des programmes destinés aux MNI.
- Efficacité opérationnelle accrue.
- Importance accrue de la validation du marché et des données mesurables sur l'auditoire.
- Encouragement aux investissements externes et meilleur reflet du potentiel commercial de tous les formats.
- Meilleure reconnaissance des besoins des entreprises aux différentes étapes de leur trajectoire et maintien des débouchés pour les nouveaux·elles participant·es au système.

CONTEXTE ACTUEL | PROPOSITION

- **LONG TERME :** Adoption d'un mécanisme pluriannuel pour moderniser notre modèle de programme
- Passer d'une approche sélective axée uniquement sur la phase des projets à :
 - un processus décisionnel davantage fondé sur l'atteinte de cibles commerciales, de seuils ou de jalons désignés,
 - tout en conservant quelques programmes sélectifs liés aux priorités stratégiques, aux nouvelles tendances ou aux futures composantes.
- Il faut respecter les besoins de deux principaux secteurs (les jeux et la réalité étendue), ainsi que les besoins des entreprises émergentes et établies.
- Les changements proposés pour 2026-2027 iraient dans ce sens, et nous aurons du temps pour travailler en collaboration sur la forme définitive.

MODIFICATION DES PROGRAMMES EN 2026-2027

MODIFICATION DES PROGRAMMES | PRODUCTION

Programme pilote de contributions équivalentes

- Les projets devraient avoir obtenu la majorité des fonds de leur devis (de 51 % à 75 %) auprès d'un éditeur ou d'un investisseur tiers de bonne foi (ou d'une combinaison de sources).
- Pas d'analyse des éléments créatifs par un jury, seulement un examen simplifié des aspects commerciaux.
- La position de remboursement serait différente en raison de la présence de plusieurs investisseurs.
- Au cours de la première année, le nombre de projets serait limité à un petit nombre.

MODIFICATION DES PROGRAMMES | PRODUCTION

Options relatives au déploiement du programme pilote de contributions équivalentes

1. Scénario n° 1 : fonctionne comme un petit sous-ensemble du Programme pour les projets commerciaux
 - Le Programme pour les projets commerciaux et le Programme d'innovation sont maintenus, au moins pendant une année de transition.
2. Scénario n° 2 :
 - Fonctionne comme un nouveau programme (avec un budget réduit pendant la période pilote).
 - Le Programme pour les projets commerciaux et le Programme d'innovation seraient remplacés par un programme de production unique qui comporterait deux volets en fonction de la taille du budget (structure similaire à celle du Programme d'innovation actuel).

PRODUCTION | QUESTIONS

1. La mise sur pied d'un tel programme pilote vous intéresse-t-elle?
2. En ce qui concerne le déploiement, préférez-vous le premier ou le deuxième scénario?
3. Quel devrait être le montant total alloué à ce nouveau programme?
4. Devrions-nous mettre fin au Programme d'itération pour réaffecter davantage de fonds au nouveau programme de production (représente environ 3 millions de dollars par année)?

MODIFICATION DES PROGRAMMES | IDÉATION

Mise en place d'un financement d'un ensemble de projets pour les entreprises performantes du secteur des MNI

- Au cours de la première année, l'accès serait fondé sur le rendement passé des projets financés par le FMC (par la suite, l'accès serait étendu aux entreprises n'ayant jamais obtenu de fonds du FMC).
- Les seuils et les montants seraient propres au secteur des MNI.
- Le programme fonctionnerait selon le principe du « premier arrivé, premier servi » : pas d'évaluation des aspects créatifs par un jury, seulement une vérification de l'admissibilité.
- Les bénéficiaires auraient toute la latitude pour choisir les projets qu'ils souhaitent développer.
- Les bénéficiaires ne pourraient pas solliciter d'autres fonds destinés aux MNI à l'étape de l'idéation.

FINANCEMENT D'ENSEMBLES DE PROJETS |

QUESTIONS

1. Ce type de financement serait-il le bienvenu?
2. La flexibilité offerte compense-t-elle la restriction liée à l'impossibilité d'accéder à d'autres programmes destinés à l'étape de l'idéation?
3. Selon vous, quel est le montant idéal à verser à un ensemble de projets (le montant aura une incidence sur le nombre d'entreprises pouvant accéder au programme)?
4. D'où préférez-vous que proviennent les fonds destinés à financer le programme : des dépenses liées à l'étape du prototypage ou à celle de la production?

MODIFICATION DES PROGRAMMES | CONCEPTUALISATION

L'accès à l'aide à la conceptualisation serait lié à la sélection d'un requérant par des résidences, des laboratoires et des incubateurs approuvés.

- Les personnes retenues au titre d'un programme externe approuvé pourraient présenter une demande au FMC en vue d'obtenir jusqu'à 15 000 \$ pour poursuivre le développement du projet.
- Les programmes déclencheurs approuvés pourraient être modifiés chaque année afin de garantir que les fonds sont bien répartis entre les différentes régions et communautés, et qu'ils sont versés là où ils sont le plus nécessaires.

CONCEPTUALISATION | QUESTIONS

1. Cette modification serait-elle appropriée pour continuer à permettre aux talents nouveaux, émergents et de la diversité d'accéder à des fonds tôt au début de leurs projets?
2. Quels laboratoires, incubateurs et résidences suggèreriez-vous pour que nous les sélectionnions à titre de programmes déclencheurs approuvés?
3. OU préféreriez-vous d'autres scénarios pour limiter l'accès, tels que :
 - Il est uniquement possible de présenter une demande une année sur deux, OU
 - Seuls les nouveaux requérants sont acceptés, ET/OU
 - Les requérants ayant déjà mené à bien un projet au cours des trois dernières années.

AUTRES CHANGEMENTS POTENTIELS : COURT TERME

1. **ŒUVRES IMMERSIVES OU EXPÉRIMENTALES** : autoriser l'inclusion dans le devis des projets d'un montant pour les dépenses de diffusion, jusqu'à un pourcentage du devis total.
2. **RÉDUCTION DES CYCLES DE FINANCEMENT POUR LES PROGRAMMES DE PRODUCTION**
 - Un seul cycle de financement par année, par programme (SI les deux programmes sélectifs sont maintenus) OU par niveau de devis (SI le cycle est divisé en fonction du devis).
 - Un au printemps, l'autre à l'automne.

AUTRES CHANGEMENTS POTENTIELS : COURT TERME

3. LIMITER DAVANTAGE L'ACCÈS AU PROGRAMME DE PROTOTYPAGE

- Les requérants ayant déjà reçu de l'aide au prototypage ne pourraient plus présenter une nouvelle demande tant que le projet n'est pas passé en production ou à une autre étape depuis le versement des fonds.

OU

- L'aide au prototypage serait limitée aux nouveaux requérants.

CALENDRIER

Réception des commentaires : 17 novembre 2025

Première présentation au conseil : mi-décembre 2025

Approbation des modifications de programmes : mi-janvier 2026

Lancement des programmes : 1^{er} avril 2026

COMMENTAIRES

Veillez soumettre vos réponses écrites d'ici le 17 novembre 2025

consultations@cmf-fmc.ca

